

Rapports relatifs aux pensions publiques—Loi

n'est pas précisé à quel moment ils doivent être déposés à la Chambre.

À la fin d'octobre dernier, le ministre des Finances a déposé plusieurs rapports relatifs à ces régimes. Entre autre, les rapports sur le régime de la GRC pour 1979 et 1984, et le rapport sur le régime de la Fonction publique pour 1980. En novembre, le ministre a déposé le rapport de 1982 pour les députés. Assurément, les députés ont droit à des renseignements un peu plus récents. Enfin, la loi sur les juges ne prévoit aucun rapport d'évaluation sur le régime de pensions des magistrats. La commission Lang qui a examiné la rémunération des juges s'en est rendu compte et elle a demandé à l'actuaire en chef d'évaluer les coûts du régime de pensions des juges.

Je suis certain que tous les députés tiennent à ce que toutes les promesses faites à nos employés et au grand public soient réalistes et à la mesure de nos moyens. Cependant, on lit fréquemment dans la presse des articles signalant que le Canada est sur le point de connaître le changement démographique le plus spectaculaire jamais vu dans un pays occidental industrialisé. En 1965, lorsqu'a été instauré le RPC, le Canada était au point de vue démographique le pays le plus jeune du monde occidental grâce à une forte immigration et à un taux de natalité élevé. Depuis l'époque de l'explosion démographique, nous avons connu la chute la plus prononcée du taux de natalité, et l'on prévoit maintenant que le Canada deviendra d'ici l'an 2015 le pays le plus vieux démographiquement que le monde ait jamais vu. Nous avons 30 années pour nous préparer à l'un des plus grands défis qu'un pays ait jamais eu à affronter. La mesure à l'étude fera en sorte que les députés possèdent l'information nécessaire pour faire la planification appropriée durant les années 1980 afin que nous puissions remplir les engagements moraux que nous prenons envers les travailleurs d'aujourd'hui quand ils prendront leur retraite dans le prochain siècle.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, en guise d'introduction à mon intervention cet après-midi, je tiens à dire que mon parti appuie les principes fondamentaux énoncés dans le projet de loi proposé par le député de York-Scarborough (M. McCrossan). Je commencerai par rappeler, pour mémoire, certaines des recommandations du groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions. L'une des principales recommandations concernait le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. Nous avons recommandé d'instituer l'obligation pour les gouvernements fédéral et provinciaux de tenir un compte détaillé de l'utilisation des fonds du RPC et des avantages, financiers et économiques, escomptés de ces investissements.

● (1710)

Certains de vos propres commettants, monsieur le Président, vous ont peut-être montré un nouveau système grâce auquel on met à jour la base actuarielle du Régime de pensions du Canada dont les citoyens tireront leur pension de retraite lorsqu'ils atteindront l'âge de 65 ans. C'était là le début d'une procédure en vertu de laquelle on peut espérer que le gouvernement, en utilisant les renseignements qui sont demandés dans ce projet de loi, peut montrer aux Canadiens la nécessité de comprendre la façon dont fonctionne les régimes de pension au Canada. Le député de York-Scarborough, l'a fort bien dit. Il y

a une certaine incertitude et, à mon avis, une certaine ignorance également au sujet du fonctionnement des régimes publics de pensions au Canada.

Je sais que ce projet de loi ne se limite pas simplement à ces régimes. Le député parle également de la nécessité de comptabiliser régulièrement les pensions à verser aux membres des Forces armées et de la GRC, aux députés et sénateurs, aux juges et aux fonctionnaires. Je recommande fortement que ces rapports soient présentés régulièrement à la Chambre des communes, afin que les députés, qui auront à faire face aux problèmes créés par le fait que la population de plus de 65 ans va doubler dans un avenir prévisible, aient en main les outils voulus pour mener un débat de politique publique utile au Canada. Je ne pense pas qu'aucun député osera prétendre que l'ignorance remplace la politique ou le débat politique chez nous. Ainsi, je recommande fortement la présentation de ces rapports.

Je vais conclure mes observations, car je sais que mon collègue d'Ottawa-Vanier désire également intervenir. Bon nombre de mes électeurs seront touchés par ce projet de loi d'initiative parlementaire. Selon un sondage Gallup publié il y a dix jours environ, les Canadiens ignorent de façon incroyable la façon dont fonctionnent les régimes de pensions publics au Canada. Ce sondage a montré qu'une beaucoup trop grande proportion de la population ne comprend pas les principes fondamentaux d'un régime de pensions, que ce soit dans les secteurs privé ou public.

Je crois que pour justifier un débat concernant la politique du secteur public une connaissance suffisante de la question s'impose. Je voudrais vous lire un paragraphe concernant le financement du Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec tiré de mon propre rapport, monsieur le Président, et plus précisément, de l'introduction; voici:

Le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec ne sont pas en faillite. Ils n'éprouvent pas de graves difficultés financières. Les gens ont tort de croire que ces régimes risquent de ne plus pouvoir verser les pensions voulues en l'an 2001 ou 2031. Les jeunes Canadiens n'ont pas à s'inquiéter pour leurs pensions.

Il est tout à fait nécessaire de le répéter, car il y a une différence fondamentale dans les modes de financement des régimes publics et privés de pensions au Canada et ce, pour de très bonnes raisons. Je sais que le député de York-Scarborough connaît fort bien la question car il a témoigné devant mon comité et il siège maintenant parmi nous. Je recommande fortement que ce projet de loi d'initiative parlementaire soit étudié comme il se doit et soit ensuite soumis à un comité. Je félicite le député de l'avoir présenté.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je voudrais faire savoir que mon parti n'a rien contre cette mesure et qu'il en est même fortement en faveur. Le projet de loi C-255, que propose le député de York-Scarborough (M. McCrossan), concerne la diffusion d'information exacte non seulement aux députés, mais aux bénéficiaires des divers régimes de pension qui existent au Canada. Personnellement, je ne pense pas que le débat de cette mesure se prolonge car ses dispositions prouvent d'elles-mêmes que cette information est nécessaire. La nécessité de cette information est démontrée à l'évidence non seulement dans le projet de loi, mais aussi par les nombreuses démarches qui ont été entreprises au cours des années passées à ce sujet.